



Conseil économique et social

Distr. générale
4 juillet 2024
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Trente-troisième session

Genève, 18-20 septembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la trente-troisième session*

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le mercredi 18 septembre 2024 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Transition juste vers des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
3. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trente-deuxième session du Comité de l'énergie durable.
4. Assistance technique et activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale :
 - a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale ;
 - b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement.
5. Élection du Bureau.
6. Perspectives : travaux futurs du Comité de l'énergie durable :
 - a) Examen des résultats et de la planification du sous-programme ;
 - b) Approbation de documents.

* Les représentant(e)s participant à des réunions au Palais des Nations sont prié(e)s de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1012019>, si possible trois semaines au moins avant le début de la session. Le jour de la première séance, il leur est demandé de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de celle-ci, au Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge – voir plan [ici](#)) afin d'obtenir un badge. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 16 h 45.



7. Préparatifs de la soixante et onzième session de la Commission économique pour l'Europe.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/152 – Ordre du jour provisoire annoté de la trente-troisième session

La trente-troisième session a pour thème « Une transition juste vers des systèmes énergétiques résilients ». Le présent ordre du jour provisoire a été établi compte tenu des décisions prises par le Comité de l'énergie durable à sa trente-deuxième session, des décisions prises par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à sa soixante-dixième session, ainsi que des faits nouveaux survenus depuis ces sessions¹.

2. Transition juste vers des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : ECE/ENERGY/2024/5 – Une transition juste vers des systèmes énergétiques résilients

ECE/ENERGY/2024/8 – Promouvoir la justice intergénérationnelle dans la gestion des matières premières essentielles : évaluer le potentiel des interventions axées sur la demande

À sa trente et unième session (21-23 septembre 2022), le Comité s'était penché sur l'élaboration d'un cadre permettant de mettre en place des systèmes énergétiques résilients reposant sur : i) la sécurité énergétique, qui garantit que l'énergie nécessaire est disponible à tout moment grâce à la diversité des approvisionnements ; ii) le caractère abordable de l'énergie durable, qui permet de réduire les coûts de l'électricité, du chauffage, du refroidissement et des transports et, dans le même temps, d'augmenter l'efficacité énergétique des systèmes ; iii) la durabilité environnementale, qui permet de réduire l'empreinte carbone et d'obtenir des gains d'efficacité tout au long de la chaîne d'approvisionnement énergétique (ECE/ENERGY/143, par. 11 et 12).

À sa trente-deuxième session (13-15 septembre 2023), le Comité a pris note avec satisfaction du cadre de mise en place de systèmes énergétiques résilients qui lui avait été présenté et a rappelé qu'il fallait faire participer toutes les parties intéressées à l'établissement de tels systèmes, de sorte qu'elles prennent la démarche en main et développent un sentiment de responsabilité quant à leurs résultats. Il a estimé que la transition vers la neutralité climatique, indispensable au renforcement de la résilience d'un système énergétique, allait certes créer de nouvelles possibilités, mais qu'elle risquait aussi de perturber les secteurs à forte intensité de carbone et d'énergie, ainsi que les régions, les communautés et les entreprises qui dépendent de ces secteurs.

Le Comité a donc demandé aux États membres de la CEE d'évaluer les effets sociaux de la transition énergétique au stade de la planification afin de mettre au point des mécanismes de protection et d'amélioration adaptés et de se préparer à cette nouvelle donne grâce à des politiques bien conçues. Avant la trente-troisième session du Comité, le Groupe

¹ Le sous-programme Énergie durable de la CEE aide les États membres à intégrer les objectifs de développement durable 7 et 13 en réduisant l'empreinte écologique de l'énergie, en accélérant la transformation en profondeur du secteur de l'énergie pour répondre aux besoins futurs, en assurant la gestion durable des ressources et en évaluant les options en ce qui concerne les énergies propices au développement durable.

d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste s'est penché sur la notion de transition énergétique juste et l'a définie comme une stratégie de développement durable intégrée associant progrès social, protection des travailleurs, sensibilisation à l'environnement et réussite économique, mise en place dans le cadre d'une gouvernance démocratique et avec un appui institutionnel.

La trente-troisième session du Comité réunira des décideurs et des experts du secteur de l'énergie qui auront l'occasion d'examiner comment une transition juste pourrait engendrer des conditions favorables à la mise en place de systèmes énergétiques résilients et neutres en carbone. Les États membres seront invités à présenter des exemples concrets de bonnes pratiques en matière de transition juste dans la région de la CEE. Les présidences des organes subsidiaires du Comité feront part de leurs idées concernant les possibilités que leurs travaux respectifs contribuent à une transition énergétique juste. En outre, le Comité se penchera sur la question de la parité des genres et de la participation des jeunes dans le cadre d'une transition juste vers des systèmes énergétiques résilients et neutres en carbone. Ce dialogue multipartite d'une journée aura pour but d'élaborer le mandat de la CEE en ce qui concerne une transition juste vers des systèmes énergétiques résilients et de fournir des orientations concernant les mesures à prendre.

3. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trente-deuxième session du Comité de l'énergie durable

Un aperçu des activités, des réalisations et des priorités du Comité et de ses six organes subsidiaires depuis la trente-deuxième session du Comité sera présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. Les travaux que conduit la CEE dans le domaine de l'énergie durable visent à améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre ainsi qu'à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur énergétique dans la région. Par son action, la CEE encourage la concertation sur les orientations et la coopération entre les pouvoirs publics, les entreprises du secteur énergétique et d'autres parties prenantes. Le Comité sera informé des progrès réalisés dans ses principaux domaines d'activité : la résilience et la neutralité carbone, la gestion durable des ressources, la gestion du méthane, les énergies renouvelables, le gaz naturel, l'hydrogène, la connectivité énergétique, l'efficacité énergétique, la transition numérique dans le secteur de l'énergie, la transition juste, les questions de genre et le rôle de la jeunesse. Il sera également informé des activités d'évaluation, en particulier de l'évaluation au niveau du sous-programme portant sur le thème « Gestion durable des ressources : activités inscrites au budget ordinaire relatives à la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et au Système des Nations Unies pour la gestion des ressources », qui a été approuvée par le Comité exécutif à sa 126^e réunion.

4. Assistance technique et activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale

a) Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale

Document(s) : ECE/ENERGY/2024/3 – Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable

Le Conseiller régional fera un exposé sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable et sur la coopération avec d'autres organisations internationales.

b) Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement

Le Comité sera informé de l'évolution depuis sa dernière session des projets extrabudgétaires et des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement ainsi que par d'autres sources de financement.

5. Élection du Bureau

Document(s) : ECE/ENERGY/149 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur les travaux de sa trente-deuxième session

À sa trente et unième session, le Comité avait élu un Président et des Vice-Président(e)s qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la clôture de la trente-troisième session, en 2024. À sa trente-deuxième session, le Comité a élu des Vice-Président(e)s supplémentaires qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la clôture de la trente-quatrième session. À sa trente-troisième session, le Comité sera invité à élire un(e) président(e) et des vice-président(e)s supplémentaires qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la fin de la trente-cinquième session, en 2026.

6. Perspectives : travaux futurs du Comité de l'énergie durable

a) Examen des résultats et de la planification du sous-programme

Document(s) : ECE/ENERGY/2024/1 – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2025

ECE/ENERGY/33/2024/INF.1 – Outline of key components of the programme of work of the Sustainable energy subprogramme for 2026

Le Comité sera invité à donner des indications concernant les futures orientations de son programme de travail et l'amélioration du rôle et de l'efficacité de ses organes subsidiaires à l'appui des résultats escomptés, pour que l'approvisionnement en énergie au service du développement durable progresse plus rapidement et pour que sa capacité à être un partenaire crédible et pertinent s'en trouve encore renforcée. Il sera invité à examiner les nouveaux domaines d'activité ayant gagné en importance depuis sa trente-deuxième session, ainsi que ceux qui ont été évoqués à la trente-troisième session.

Le secrétariat présentera le projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2025 (ECE/ENERGY/2024/1). Ce document découle du projet de budget-programme de la CEE pour 2025 (A/79/6 (Sect. 20)), qui a été examiné par le Comité exécutif de la CEE en janvier 2024 et que l'Assemblée générale des Nations Unies étudiera à sa soixante-dix-neuvième session. Il a été établi selon le format du budget annuel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/267, adoptée le 30 décembre 2022. Le Comité est invité à adopter le projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2025 et à recommander qu'il soit soumis au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

Le Comité sera également invité à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2026 (ECE/ENERGY/33/2024/INF.1) et à formuler, le cas échéant, des recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité et incluses dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de plan-programme du sous-programme Énergie durable pour 2026.

b) Approbation de documents

Document(s) : ECE/ENERGY/2024/2 – Calendrier provisoire des réunions organisées dans le cadre du sous-programme Énergie durable pour 2025

ECE/ENERGY/2024/4 – Résumé des pratiques en matière de représentation et d'utilisation des titres au sein du Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires

ECE/ENERGY/2024/6 – Mandat révisé du Groupe d'experts de la gestion des ressources

ECE/ENERGY/GE.3/2024/4 – Centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources – Critères d'accréditation et mandat

ECE/ENERGY/2024/7 – Mandat révisé de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie

Le Comité sera invité à approuver une série de documents en vue d'appuyer la mise en œuvre des activités dans les domaines prescrits et à recommander qu'ils soient soumis au Comité exécutif pour que celui-ci les entérine ultérieurement, si nécessaire.

Le Comité sera invité à approuver le renouvellement du mandat du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour la période 2025-2029, ainsi que la possibilité de sa prolongation, et le mandat révisé du Groupe d'experts.

Le Comité sera invité à approuver le document intitulé « Centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources – Critères d'accréditation et mandat » (ECE/ENERGY/GE.3/2024/4) tel qu'il a été validé par le Groupe d'experts de la gestion des ressources à sa quinzième session (Genève, 22-26 avril 2024).

À sa quinzième session, le Groupe d'experts de la gestion des ressources a pris note des difficultés liées au développement, à la mise à jour et à la diffusion de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, dont le Conseil économique et social a recommandé l'application à l'échelle mondiale par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Toutefois, le Groupe d'experts est un organe régional et tous les États non membres de la CEE participent à ses travaux en qualité d'observateurs. Le Comité sera invité à examiner les possibilités de remédier à cette incohérence et de permettre à tous les États Membres de l'ONU intéressés de participer sur un pied d'égalité aux prises de décisions relatives à la CCNU et au Système de gestion des ressources.

Le Comité sera également invité à approuver le calendrier provisoire des réunions pour 2025.

Le Comité sera en outre invité à approuver le document relatif à l'utilisation des titres au sein du Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires, ainsi que le mandat révisé de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie.

7. Préparatifs de la soixante et onzième session de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : E/ECE/1503 – Rapport biennal de la Commission économique pour l'Europe

La soixante-dixième session de la CEE, qui s'est tenue à Genève les 18 et 19 avril 2023, a porté sur le thème des transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE. Les préparatifs de la soixante et onzième session, qui se tiendra en avril 2025, sont en cours.

8. Questions diverses

Les États membres pourront, s'ils le souhaitent, soulever d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : ECE/ENERGY/153 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur les travaux de sa trente-troisième session

Le Président récapitulera les principales décisions, conclusions et recommandations du Comité.

Le Comité sera invité à adopter le rapport de la session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.